

Canton de LAVARDAC

MAIRIE DE POMPIEY
29, Route de Xaintrailles
47230 POMPIEY

Arrondissement de NÉRAC

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : commune@mairiepompiy.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

COMPTE RENDU N° 7**Conseil Municipal Du Vendredi 10 Septembre 2021**Nombre de Conseillers en Exercice : 10Présents : 7Votants : 7 + 1 pouvoirsPouvoirs : 1Absents : 0Date de la Convocation : le 24 Août 2021Secrétaire de Séance : Madame RODRIGUEZ SandraOuverture de Séance : 21h30PRESENTS : M. SUAREZ Jean-Pierre, Maire

M. ANTONIAZZI Jean-Claude, M. JANCOVEK David, M. VICINI Joël, Adjoints,

M. PASQUALI Éric, Madame RODRIGUEZ Sandra, M. LARRUE Ludovic, Mme SAUBOUA Isabelle, Monsieur ZAÏA René - Conseillers

POUVOIRS : de Madame FLEURY Jocelyne, à Monsieur JANCOVEK DavidEXCUSÉ : ///ABSENT :Délibération n° 023/2021 du 10 Septembre 2021 -Objet : « Achat de deux bancs - Aménagement des espaces parking Mairie et parking église »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que lors d'un précédent conseil municipal il avait été décidé de faire l'acquisition de deux bancs pour aménager le parking face à la Mairie ainsi que celui face à l'église.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise à laquelle les élus ont déjà commandés les bancs du cimetière. Le devis se monte à 1 029,60 € TTC.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres présents, décident à l'unanimité

- **D'accepter** le devis présenté pour un montant de 1 029,60 € TTC
- **De créer** l'opération d'Investissement « 112 » - « Aménagement des parkings- Mairie et église »
Compte d'imputation 2128 - Inventaire 15.
- **Décident** de procéder aux virement de crédits nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré que de dessus, le, jour, mois et an pour copie conforme -Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 024/2021 du 10 Septembre 2021 -DM N°1- Virements de créditsObjet : « Achat de deux bancs - Aménagement des espaces parking Mairie et parking église »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 023/2021, prise précédemment et acceptant le devis présenté pour un montant de 1 029,60 €. Il convient d'effectuer les virements de crédits tel que suit :

Comptes Dépenses d'Investissement à Réduire							
Sens	Section	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant	
D	I	21	21568	111	Borne incendie	-1 029,60 € €	
						Total	-1 029,60 €
Comptes Dépenses d'Investissement à Ouvrir							
Sens	Section	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant	
D	I	21	2128	112	Aménagement des espaces communs parkings Mairie et église	+ 1 029,60 €	
						Total	+ 1 029,60 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 025/2021 du 10 Septembre 2021 -**Objet** : « Subvention de fonctionnement 2021 - Maison médicale de Lavardac »

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de fonctionnement 2021, sollicitée par la Maison Médicale de LAVARDAC.

Les pièces nécessaires ont été mis à disposition des élus.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres présents, décident à l'unanimité

- **D'accorder** une subvention de fonctionnement 2021 d'un montant de 250 €.
- **D'effectuer** une décision modificative - virement de crédits - pour que la dépense puisse d'effectuer.

Fait et délibéré que de dessus, le, jour, mois et an pour copie conforme Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 026/2021 du 10 Septembre 2021 -**DM N°2- Virements de crédits****Objet** : « Subvention de fonctionnement 2021 - Maison médicale de Lavardac »

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la précédente délibération accordant une subvention de fonctionnement 2021 et virement de crédits nécessaires, il convient d'effectuer les opérations tel que suit :

Virement de crédits :

Comptes Dépenses de Fonctionnement à Réduire						
Sens	Section	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
D	F	65	6532		Frais de mission	-250,00 € €
Total						-250,00 €
Comptes Dépenses d'Investissement à Ouvrir						
Sens	Section	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
D	F	65	6574		Subvention de fonctionnement aux associations	+ 250,00 €
Total						+ 250,00 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 027/2021 du 10 Septembre 2021 -**Objet** : « Dénonciation de la convention « Convention numérique » signée avec le CDG47

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une convention d'adhésion a été signée avec le CDG47 concernant l'adhésion à la convention accompagnement numérique. Convention signée après délibération n° 022/2018 en remplacement de la délibération 048/2017 et 049/2017.

Il est spécifié dans son **article n° 24 - Dénonciation de la convention** - que celle-ci pourra être dénoncée à l'initiative de la commune avec délibération de l'organe délibérant et ce avant le 31 octobre de l'année avec prise d'effet au 31 décembre de l'année considérée.

Il est à rappeler que cette convention fait double usage avec les prestations engagées avec le prestataire logiciels métiers qui n'est pas le CDG47.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres présents et à l'unanimité

Décident de dénoncer la convention d'adhésion signée le 5 Avril 2018 à l'appuis de la délibération 022/2018 du 29 Mars 2018,

Disent que cette dénonciation prendra effet au 31 décembre 2021.

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 028/2021 du 10 Septembre 2021 -**Objet** : « Signature de la convention mission « Numérisation des actes d'état civil » avec le Centre de Gestion 47

Vu le CGCT, notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-32,

Vu les articles 34-1, 40, 51 et 53 du code civil,

Vu l'IGREC, notamment ses paragraphes 72-2 (principe de non-déplacement des registres) et les paragraphes 94, 393 et 394 (cadre d'exception au principe de non-déplacement des registres).

Considérant l'intérêt de la collectivité à numériser ses actes d'état civil à des fins de protection, meilleure conservation, et fluidité de consultation,

Considérant la mission « numérisation d'état civil » proposée par le Centre de Gestion,

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne a intégré un groupement de commandes relatif à la numérisation des actes d'état civil. L'idée

étant de faciliter le traitement des documents en collectivité et de pouvoir les intégrer aisément aux logiciels informatiques qui y sont dédiés.

La numérisation des actes d'état civil comprend :

- Le déploiement matériel et technique pour la numérisation.
- La numérisation des actes et des mentions.
- La livraison des actes numérisés sur un site FTP sécurisé.
- Le service-après-vente relatif à la numérisation, l'indexation et à la livraison.
- Le stockage des données sur des serveurs.

Les coûts sont les suivants :

- 0,80 € par acte, quel que soit le nombre de pages, si la numérisation est réalisée sur un lieu centralisateur ;
- 0,85 €, quel que soit le nombre de pages, si la numérisation est réalisée directement dans chaque commune.

Il convient de préciser que le tarif est à 0,80 € pour les mairies qui ont plus de 10 000 actes à numériser, cela même si la commune ne souhaite pas passer par un lieu centralisateur.

Il est également précisé que la numérisation sur un lieu centralisateur ne sera possible qu'après l'obtention de l'autorisation du Procureur de la République. En cas de refus de la part de cette autorité, la numérisation devra se réaliser sur place, en collectivité, au prix indiqué.

Le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « Numérisation des actes d'état civil ».

Article 2 : Décide que la numérisation des registres de l'Etat Civil se fera en Mairie,

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « Numérisation des actes d'état civil »,

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

- 1) Containers du pattus de Coupard : à déplacer derrière la haie - génie civil à prévoir - location d'une mini pelle pour l'accès - prévoir castine ou autre - élagage de la haie - faire la demande de containers neuf + achat de brande.
- 2) Dossier arrêt de bus Coupard - bande de 7 m consentie par le propriétaire - à acheter - demande de nouveau devis à la Colas - faire les demandes concernant la règlementation des arrêts de bus - demande aux délégués SIVOM -voir pour la convocation des acteurs « Transport scolaire » pour ce secteur - SIVOM -chauffeur de bus - Conseil départemental - Le projet comportera un accès bus + parking pour les parents d'élèves + dépôt des containers du pattus de Coupard. Voir pour les informations complémentaires avec la DGS de LAVARDAC.
- 3) DECI -: Le lac de Laroussat est à sec voir avec EAU47 pour la mesure de pression de la canalisation principale de NÉRAC en vue de la pose d'une borne incendie sur le secteur de Coupard.
- 4) Commission chalets : prévoir une réunion de la commission concernant les points suivants :
 - La clôture des chalets doit être revue et complétée en raison des mesures de sécurité, enfants ou animaux domestiques qui peuvent sortir et provoquer un accident.
 - Eclairage extérieur au niveau des terrasses et barbecues - voir si minuteur -
 - Voir les terrasses bois et envisager un éventuel carrelage en remplacement.
 - Faire une demande de passage de la caméra pour la canalisation bouchée
 - Téléphonie/Wifi : voir si cartelette de connexion pour l'internet des locataires (télétravail ou autre)
 - Faire une réunion pour redéfinir les horaires d'entrées et sorties des locataires avec Danièle -
 - Changement des transats par des fauteuils.
- 5) Demande de passage de l'épaveuse sur le chemin communal CR N° 7 de Peyrounet - Passage par GISCOS sur le chemin de Burenque jusqu'à Campet et sur le chemin du Mouliaou .
- 6) Accord pour cacher les containers du bourg par de la brande - travail à faire faire par Monsieur SAUBOUA Jean-Noël - + ou - 1 400 € - Achat à faire pour tous les matériaux nécessaires -
- 7) Évacuation des eaux pluviales sur le terrain de RODRIGUEZ - demandes de devis de travaux pour modifier ce déversement - du fossé vers le ruisseau -

Levée de séance 23h30
